

# RAPPORT DE PRÉSENTATION

---

## COMPTE ADMINISTRATIF 2025



L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

---

# Introduction

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la commune. Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Tous les comptes sont examinés qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais qui modifient le résultat à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement par exemple.

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- le fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune
- l'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

Le vote du compte administratif est prévu en même temps que celui du budget primitif. En effet, même si cela oblige à clôturer l'exercice de manière précoce, ce calendrier permet l'intégration des résultats 2025 au budget primitif 2026 et supprime de fait le budget supplémentaire voté en cours d'exercice.

# A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025	CA 2025	% DE REALISATION
011	Charges à caractère général	3 136 457,76	2 686 480,53	85,65%
012	Charges de personnel	7 750 000,00	7 638 031,47	98,56%
014	Atténuation de produits	405 248,00	405 247,28	100,00%
65	Autres charges de gestion courante	578 311,00	571 051,96	98,74%
66	Charges financières - intérêts emprunts	156 905,36	156 905,36	100,00%
67	Charges spécifiques	330 687,13	305 886,59	92,50%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>12 357 609,25</b>	<b>11 763 603,19</b>	<b>95,19%</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 444 000,00		<b>0,00%</b>
042	Amortissements + autres opérations d'ordre	440 000,00	554 494,54	<b>126,02%</b>
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 884 000,00</b>	<b>554 494,54</b>	<b>29,43%</b>
<b>TOTAL (a)</b>		<b>14 241 609,25</b>	<b>12 318 097,73</b>	<b>86,49%</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025	CA 2025	% DE REALISATION
013	Atténuation de charges	141 000,00	62 082,75	44,03%
70	Produits des services	1 268 958,00	1 339 906,71	105,59%
73	Impôts et taxes	2 854 799,00	2 854 799,00	100,00%
731	Fiscalité locale	6 209 143,00	6 282 463,18	101,18%
74	Dotations et participations	1 681 817,00	1 747 378,91	103,90%
75	Autres produits de gestion courante	171 000,00	213 134,37	124,64%
76	Produits financiers	1 776,00	1 759,65	99,08%
77	Produits spécifiques	1 000,00	141 429,35	14142,94%
78	Reprises sur provisions	342 948,00	342 947,68	100,00%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>12 672 441,00</b>	<b>12 985 901,60</b>	<b>102,47%</b>
042	Amortissements + autres opérations d'ordre	88 648,76	88 242,31	99,54%
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>88 648,76</b>	<b>88 242,31</b>	<b>99,54%</b>
<b>TOTAL (b)</b>		<b>12 761 089,76</b>	<b>13 074 143,91</b>	<b>102,45%</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 480 519,49	1 480 519,49	100,00%
<b>TOTAL GENERAL (c)</b>		<b>14 241 609,25</b>	<b>14 554 663,40</b>	<b>102,20%</b>

**Résultat de l'exercice 2025 (b-a) 756 046,18**

**Résultat définitif 2025 (c-a) 2 236 565,67**

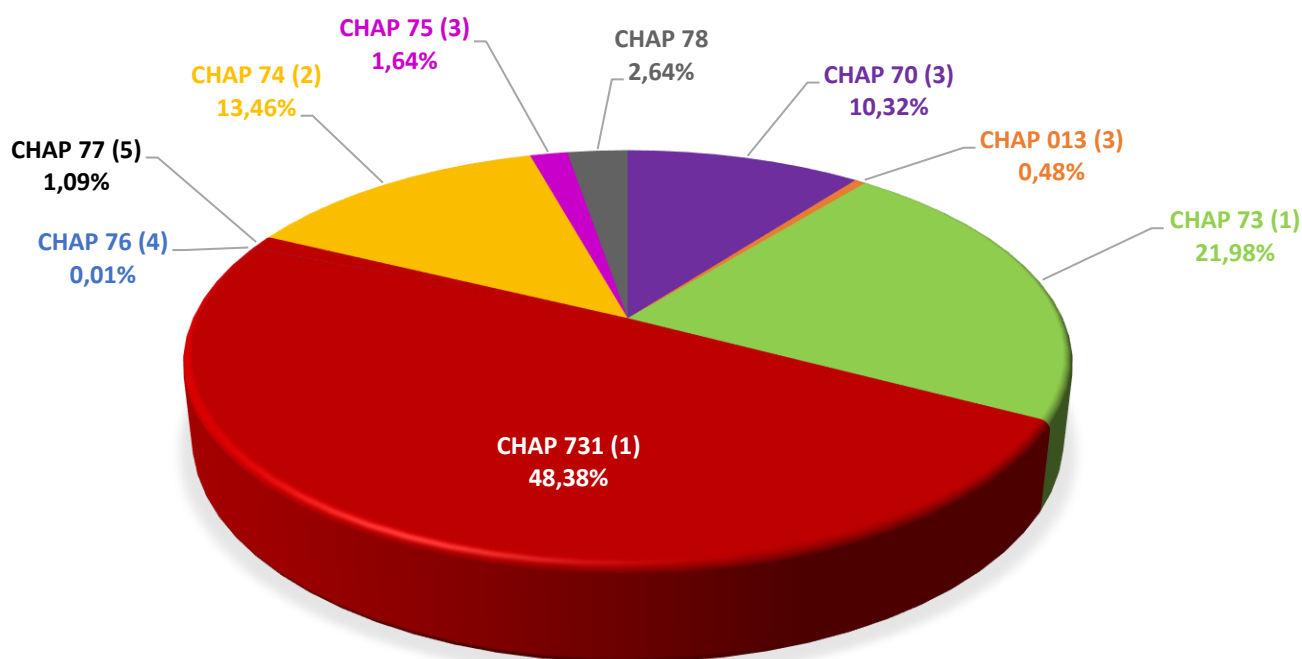
# 1 – Les recettes de fonctionnement

Le compte administratif 2025 fait apparaître des recettes de fonctionnement globalement supérieures aux prévisions budgétaires, traduisant une exécution satisfaisante et une situation financière saine pour la commune.

En effet, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 12 985 901,60 €, contre 12 672 441,00 € prévus au budget primitif, soit un taux de réalisation de 102,47 %. En intégrant les recettes d'ordre, le total des recettes de fonctionnement atteint 13 074 143,91 €, en progression de 313 054,15 € par rapport aux prévisions initiales.

*Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :*

- 1. Fiscalité locale (THRS, TFB, TFNB, TH sur les logements vacants) et autres impôts et taxes (FNGIR, FPIC, AC, DSC)*
- 2. Dotations/participations de l'État et des autres collectivités (DGF, FCTVA, CAF ...)*
- 3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics, ...)*
- 4. Les produits financiers (remboursement par la Métropole de la quote-part d'emprunt à la suite du transfert de la compétence « Eau pluviale »).*
- 5. Les produits spécifiques.*
- 6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions).*



**REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

## ➔ Mise en perspective des recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire

### ATTENUATION DE CHARGES

**BP : 141 000,00 €**  
**CA : 62 082,75 €**  
**Réalisation : 44,03 %**

Il s'agit essentiellement des remboursements liés aux rémunérations du personnel (maladie, longue maladie, accident de travail, ...) dont les montants sont difficilement prévisibles.

Ce poste est très inférieur aux prévisions.

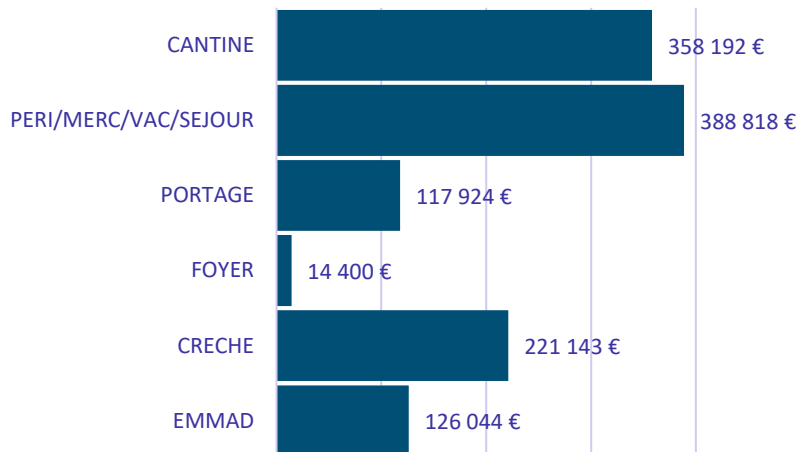
🔗 Conséquence directe de l'ajustement des franchises et de l'assiette d'indemnisation du contrat d'assurance des risques statutaires.

### PRODUIT DES SERVICES

**BP : 1 268 958,00 €**  
**CA : 1 339 906,71 €**  
**Réalisation : 105,59 %**

🔗 Les produits des services (chapitre 70) enregistrent une réalisation supérieure aux prévisions, traduisant une bonne fréquentation des services municipaux ainsi qu'un recouvrement efficace des recettes. Cette évolution favorable résulte notamment de la prise en compte sur une année pleine de la revalorisation tarifaire intervenue en 2024, entraînant une progression des redevances usagers de 70 950 €.

### REPARTITION DES PRODUITS DES SERVICES



🔗 Les impôts et taxes (chapitre 73) sont exécutés conformément aux prévisions, avec un taux de réalisation de 100 %.

### IMPOTS, TAXES ET FISCALITE

**BP : 9 063 942,00 €**  
**CA : 9 137 262,18 €**  
**Réalisation : 100,81 %**

🔗 La fiscalité locale (chapitre 731) affiche un taux de réalisation de 101,18 %, porté par une dynamique positive des bases fiscales, avec notamment +22 861 € sur les impôts directs et +16 121 € de rôles supplémentaires.

Les droits de mutation ont été encaissés à un niveau supérieur aux prévisions budgétaires, avec une recette supplémentaire de 71 818 €, contribuant positivement aux recettes fiscales de l'exercice et compensant en partie la baisse de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

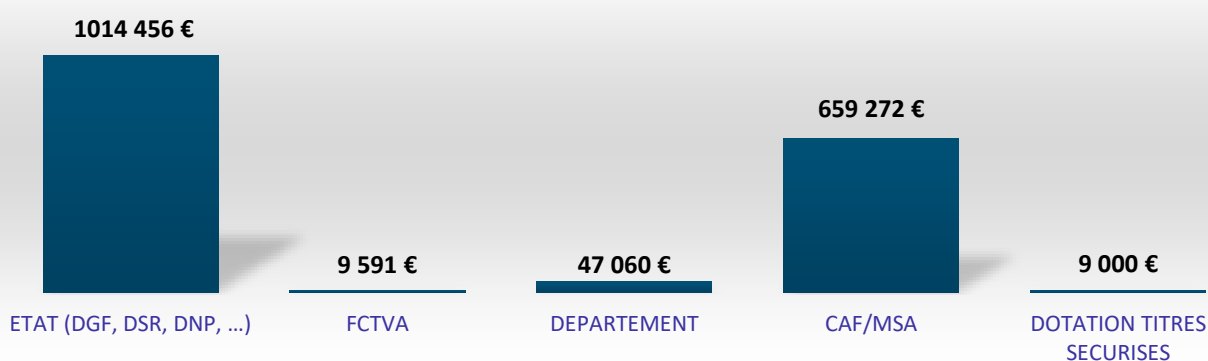
## DOTATIONS & PARTICIPATIONS

**BP : 1 681 817,00 €**  
**CA : 1 747 378,91 €**  
**Réalisation : 103,90 %**

↳ Encaissement en cours d'exercice de l'accompagnement financier lié au Service Public de la Petite Enfance (20 328,13 €), recette non inscrite au budget primitif et notifiée en cours d'année.

↳ Revalorisation de la prestation versée par la CAF pour la crèche, générant une recette supplémentaire de 38 953 €

### REPARTITION DES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS



## AUTRES RECETTES DE GESTION

**BP : 171 000,00 €**  
**CA : 213 134,37 €**  
**Réalisation : 124,64 %**

↳ Les autres produits de gestion courante portent notamment sur la redevance LAFARGES, les loyers (La Souris verte, les jardins d'Alexis, Locapost, Famille provence ...), la vente des caveaux, les remboursements (assurances liées aux sinistres, ...). Ces produits sont fluctuants.

↳ La redevance pour le contrat de forage LAFARGES est supérieure à la prévision budgétaire (+51 000 €). Ceci s'explique par un volume de matériaux extrait plus important.

## PRODUITS SPECIFIQUES

**BP : 1 000,00 €**  
**CA : 141 429,35 €**  
**Réalisation : 14142,94%**

↳ Les produits spécifiques intègrent les cessions de biens meubles et immeubles. En 2025, la commune a cédé des biens pour 140 770 €. A savoir : Les prévisions budgétaires relatives aux cessions s'inscrivent en investissement (chapitre 024). Sur ce chapitre ne s'enregistre aucune écriture comptable. L'émission des titres de recettes sur les comptes 775 (chapitre 77), 776, 192 entraîne ouverture automatique de crédits en dépense et en recette.

Les écritures de cessions des biens meubles et immeubles génèrent des dépenses d'ordre de fonctionnement et d'investissement d'une part pour constater la sortie des biens et d'autre part pour transférer la plus ou moins-value en investissement.

## 2 – Les dépenses de fonctionnement

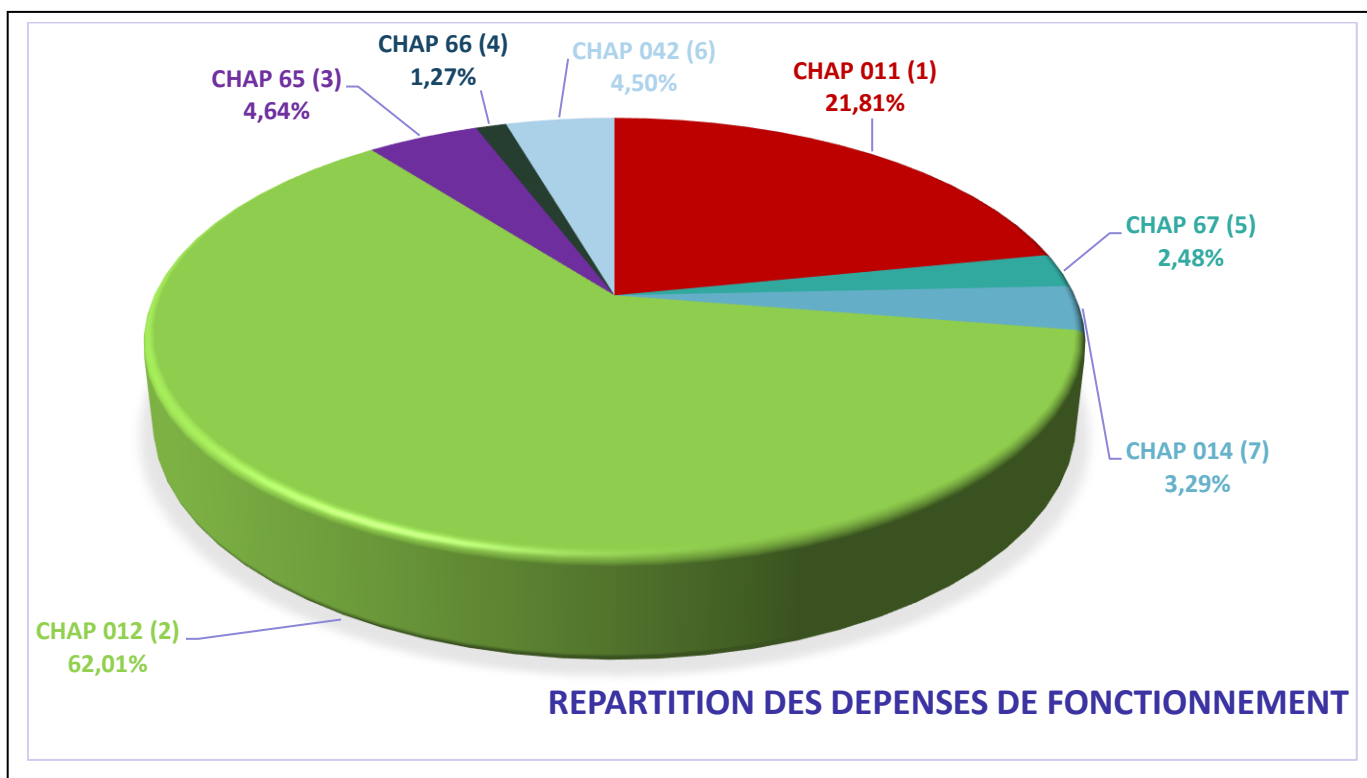
Le compte administratif 2025 met en évidence une maîtrise globale des dépenses de fonctionnement, avec un niveau d'exécution sensiblement inférieur aux crédits votés au budget primitif.

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 12 318 097,73 €, contre 14 241 609,25 € prévus, soit un taux de réalisation de 86,49 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent quant à elles 11 763 603,19 €, correspondant à 95,19 % des prévisions.

*Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en sept catégories principales :*

- 1. Les charges à caractère général**
- 2. Les charges de personnel**
- 3. Les charges de gestion courante**
- 4. Les charges financières.**
- 5. Les charges exceptionnelles.**
- 6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).**
- 7. Les atténuations de produits**



## ➔ Mise en perspective des dépenses comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire

### CHARGES A CARACTERE GENERAL

**BP : 3 136 457,76 €**  
**CA : 2 686 480,53 €**  
**Réalisation : 85,65 %**

☞ Deuxième poste de dépenses de la section de fonctionnement, le chapitre Charges à caractère général regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance, assurances,...), ainsi que celles liées à l'activité (prestations de services, achats de petits équipements, alimentation, ...).

☞ Les charges à caractère général ont été exécutées à hauteur de 85,65 % de la prévision budgétaire.

Cette sous-exécution significative reflète une maîtrise des dépenses courantes par l'ensemble des services et par la poursuite de la baisse des coûts liés à l'électricité.

### CHARGES DE PERSONNEL

**BP : 7 750 000 €**  
**CA : 7 638 031,47 €**  
**Réalisation : 98,56 %**

☞ Les dépenses de personnel restent globalement maîtrisées malgré un contexte national défavorable, marqué par plusieurs évolutions réglementaires : augmentation de 3 % du taux de cotisation vieillesse à la CNRACL, rétablissement des cotisations maladie URSSAF pour le régime spécial CNRACL à hauteur de 9,88 % (contre 8,88 % en 2024), et application en année pleine de la revalorisation du SMIC de 2 % intervenue au 1er novembre 2024.

### AUTRES CHARGES DE GESTION

**BP : 578 311,00 €**  
**CA : 571 051,96 €**  
**Réalisation : 98,74 %**

☞ Les dépenses comptabilisées à ce chapitre sont inférieures à la prévision car les crédits inscrits pour les créances éteintes et les créances admises en non-valeur n'ont pas été exécutées.

### OPERATIONS D'ORDRE

**BP : 1 884 000,00 €**  
**CA : 554 494,54 €**  
**Réalisation : 29,43 %**

☞ Les opérations d'ordre sont composées, quasi exclusivement, des opérations comptables liées aux cessions à quoi s'ajoute la dotation aux amortissements.

Rappel : Aucune prévision sur les opérations d'ordre relatives aux cessions. Les écritures comptables entraînent ouverture automatique de crédits.

Le virement à la section d'investissement ne donne pas lieu à exécution budgétaire.

## B – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAP.	LIBELLE	RAR+ BP + DM	CA 31/12
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	88 648,76	88 242,31
041	Opérations patrimoniales	123 074,80	53 074,80
16	Emprunts et dettes assimilées	492 614,12	492 614,12
204	Subventions d'équipement versées	426 456,00	34 350,47
20	Immobilisations incorporelles	224 114,28	45 367,44
21	Immobilisations corporelles	3 418 603,28	1 530 607,25
23	Immobilisations en cours	1 353 214,15	710 472,54
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	5 000,00
<b>TOTAL (a)</b>		<b>6 131 725,39</b>	<b>2 959 728,93</b>
		<b>RESTE A REALISER 2025</b>	<b>1 434 399,27</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	RAR+ BP + DM	CA 31/12
024	Produits de cessions	155 410,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	1 444 000,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	440 000,00	554 494,54
041	Opérations patrimoniales	123 074,80	53 074,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	903 683,00	859 314,86
13	Subventions d'investissement	1 386 428,87	164 663,22
16	Emprunts et dettes assimilées	650 000,00	600 000,00
27	Autres immobilisations financières	3 887,00	3 887,00
<b>TOTAL (b)</b>		<b>5 106 483,67</b>	<b>2 235 434,42</b>
001	Solde d'exécution de la Sect. Inv. Reporté	1 025 241,72	1 025 241,72
<b>TOTAL GENERAL ©</b>		<b>6 131 725,39</b>	<b>3 260 676,14</b>
		<b>RESTE A REALISER 2025</b>	<b>1 125 518,05</b>

<b>Résultat de l'exercice 2025 (b-a)</b>	<b>-724 294,51</b>
<b>Résultat de clôture 2025 (c-a+d)</b>	<b>300 947,21</b>
<b>Résultat définitif 2025 (Résultat de clôture +/- Reste à réaliser)</b>	<b>-7 934,01</b>

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 959 728,93 €, pour des autorisations de crédits (RAR + BP) de 6 131 725,39 €, soit un taux d'exécution de 48,27 %. Ce niveau d'exécution s'explique en grande partie par des décalages calendaires, des opérations pluriannuelles et la mobilisation de restes à réaliser importants à hauteur de 1 434 399,27 €.

Dans le détail, les opérations financières et d'ordre présentent des taux d'exécution globalement élevés. Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) sont exécutés à 100 %, tout comme les autres immobilisations financières (chapitre 27). Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) affichent un taux proche de 100 %, traduisant une exécution conforme aux mécanismes comptables prévus.

À l'inverse, les dépenses d'équipement présentent des taux d'exécution plus contrastés. Les immobilisations corporelles (chapitre 21) atteignent 1 530 607,25 €, soit 44,77 % des crédits

---

ouverts, tandis que les immobilisations en cours (chapitre 23) sont exécutées à hauteur de 710 472,54 €, représentant 52,50 % des autorisations. Ces niveaux d'exécution témoignent de projets engagés mais dont la réalisation se poursuit au-delà de l'exercice. Le montant des restes à réaliser pour le chapitre 21 est de 538 497,46 € et pour le chapitre 23 de 596 693,81 €.

Le faible taux d'exécution du chapitre 21 s'explique également par l'inscription budgétaire d'une dépense de 1 243 396 €, non affectée à une opération spécifique. Cette inscription permettait d'assurer l'équilibre entre les recettes et les dépenses de la section d'investissement, conformément au principe d'équilibre budgétaire, sans donner lieu à une réalisation effective au cours de l'exercice.

Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) et les immobilisations incorporelles (chapitre 20) affichent des taux d'exécution plus faibles, traduisant des reports d'opérations ou des ajustements du calendrier de réalisation. Le montant des restes à réaliser pour le chapitre 204 est de 190 506 € et pour le chapitre 20 de 108 702 €.

Du côté des recettes d'investissement, le montant encaissé s'élève à 2 235 434,42 €, pour des prévisions de 5 106 483,67 €, soit un taux d'exécution de 43,78 %.

Ce niveau s'explique principalement par le fait que le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) ainsi que les produits de cessions (chapitre 024), bien qu'inscrits au budget, ne donnent pas lieu à une exécution comptable directe au cours de l'exercice.

Les produits de cession sont comptabilisés en section d'investissement sur les chapitres 040 et 041. Les opérations d'ordre permettent, d'une part, de constater la sortie des biens de l'actif, et, d'autre part, d'assurer le transfert de la plus-value ou de la moins-value vers la section d'investissement.

Les subventions d'investissement (chapitre 13) affichent également un taux d'exécution limité, en lien avec les calendriers de versement des financeurs et l'avancement physique des opérations. Les montants correspondants se traduisent par un reste à réaliser de 1 125 518,05 €.

À l'inverse, les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) présentent un taux d'exécution satisfaisant, proche de 95 %, et les emprunts ont été mobilisés à hauteur de 600 000 €, conformément aux besoins de financement de l'exercice.

Le résultat de l'exercice 2025 de la section d'investissement s'établit à -724 294,51 €. L'intégration du solde d'exécution reporté de 1 025 241,72 € permet de dégager un résultat de clôture positif de 300 947,21 €. Après prise en compte des restes à réaliser, le résultat définitif s'établit à -7934,01 €.

## ➔ Zoom sur les opérations d'investissement

Opérations	Crédits ouvert BP+DM+RAR N-1	Réalisations	Reste à réaliser au 31/12
Ecole Pomme de Pin	6 615,17 €	0,00 €	6 615,17 €
Acquisitions foncières 2013	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Acquisitions foncières 2015	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Ecole Paul Doumer	816 035,78 €	263 752,45 €	508 141,45 €
Acquisitions foncières 2017	1 600,00 €	0,00 €	1 600,00 €
Travaux divers bâtiments voirie réseaux	75 170,00 €	0,00 €	75 170,00 €
Acquisitions foncières 2018	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
Acquisitions foncières 2019	1 520,00 €	0,00 €	1 520,00 €
Acquisitions foncières 2020	2 700,00 €	0,00 €	2 700,00 €
Acquisitions foncières 2021	11 450,00 €	1 823,34 €	9 090,00 €
Etudes 2021	114 840,00 €	11 088,00 €	103 452,00 €
TP 2021 - Travaux voirie/EP	54 789,00 €	0,00 €	54 789,00 €
Acquisition foncières 2022	6 241,00 €	0,00 €	6 241,00 €
Plan numérique dans les écoles	20 000,00 €	10 825,20 €	0,00 €
Parvis Ecole Paul Doumer - Travaux	543 501,60 €	459 310,49 €	81 937,19 €
Acquisitions foncières	3 121,00 €	3 120,00 €	1,00 €
ATE 2023 + DSIL 2024 - Passage led stades tennis	100 996,00 €	78 638,40 €	22 224,00 €
Stationnement vélos	10 080,00 €	0,00 €	5 040,00 €
Sécurité routière 2023 - Plan de circulation	14 861,77 €	2 543,88 €	12 317,89 €
TP2023 - Travaux d'amélioration des bâtiments	1 006,85 €	0,00 €	0,00 €
Travaux- Voirie et réseaux	5 327,40 €	5 327,40 €	0,00 €
Acquisition foncières 2024	5 573,04 €	4 523,04 €	0,00 €
Équipement des services et travaux divers	39 526,03 €	39 112,38 €	0,00 €
Travaux forestier 2024	16 456,00 €	0,00 €	16 456,00 €
TP2024 - Travaux d'amélioration des bâtiments	70 025,84 €	63 654,39 €	0,00 €
TP2024 - Voies et réseaux	56 141,00 €	56 140,68 €	0,00 €
ATE2024 - Eclairage public passage Led	24 344,70 €	24 264,54 €	0,00 €
Sécurité routière 2024 - Mise en place plan de circulation	130 339,48 €	55 345,20 €	74 991,85 €
Acquisition foncières 2025	66 332,96 €	12 190,00 €	6 180,00 €
DETR 2025 - Pergola Ecole Olivier GUIROU	15 320,00 €	15 280,00 €	0,00 €
Équipement des services et travaux divers	1 583 050,09 €	248 656,58 €	50 974,72 €
TP2024 - Travaux tennis+jeux de boules+jeux ste rosalie	80 627,00 €	22 127,13 €	0,00 €
FDAL - Véhicule PM + Broyeur + Débroussailleuse + cellule refroidissement cuisine centrale	124 870,00 €	120 868,18 €	0,00 €
Aide except 2024 - Cuves récupération eau de pluie	13 972,00 €	0,00 €	13 972,00 €
TP2024 - Brasseurs d'air Ecole Olivier GUIROU	59 018,00 €	58 834,00 €	0,00 €
Travaux sécurité routière 2025	123 480,00 €	0,00 €	123 480,00 €
Opération façades	42 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Acquisition de la Bastide Roustan	790 000,00 €	729 021,95 €	60 000,00 €
Territoire Energie 13 - Enfouissement des lignes électriques et télécoms Avenue Général de Gaulle	382 956,00 €	32 850,47 €	190 506,00 €
Hôpital de Salon de Provence - Mammographe	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 422 387,71 €</b>	<b>2 320 797,70 €</b>	<b>1 434 399,27 €</b>

## C – SYNTHÈSE

Réalisations de l'exercice 2025	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	12 318 097,73	13 074 143,91	756 046,18
Section d'investissement	2 959 728,93	2 235 434,42	-724 294,51
<b>Total</b>	<b>15 277 826,66</b>	<b>15 309 578,33</b>	<b>31 751,67</b>
Reports 2024	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0,00	1 480 519,49	-
Section d'investissement	0,00	1 025 241,72	-
Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	12 318 097,73	14 554 663,40	2 236 565,67
Section d'investissement	2 959 728,93	3 260 676,14	300 947,21
<b>Total</b>	<b>15 277 826,66</b>	<b>17 815 339,54</b>	<b>2 537 512,88</b>
Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'investissement	1 434 399,27	1 125 518,05	-308 881,22
Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	12 318 097,73	14 554 663,40	2 236 565,67
Section d'investissement	4 394 128,20	4 386 194,19	-7 934,01
<b>Total</b>	<b>16 712 225,93</b>	<b>18 940 857,59</b>	<b>2 228 631,66</b>

# D – ENDETTEMENT



Organisme prêteur	Date de signature	Date du premier rembt	Montant emprunté à l'origine	Type de taux d'intérêt	Taux initial	Périodicité des remboursements	Capital restant dû au 31/12/2025	Annuités de l'exercice	
								Capital	Intérêt
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	05/11/2004	01/06/2007	2 300 000,00	FIXE	5,07	A	1 162 077,28	83 056,70	63 128,29
CREDIT AGRICOLE	17/08/2007	17/08/2008	400 000,00	FIXE	4,75	A	227 290,03	13 830,55	11 453,23
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	02/09/2008	01/03/2010	2 227 652,83	FIXE	4,86	A	607 541,63	101 256,95	34 447,61
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	07/10/2014	01/02/2015	3 000 000,00	FIXE	2,73	T	1 350 000,00	150 000,00	39 414,38
CREDIT AGRICOLE	16/12/2020	15/03/2021	3 000 000,00	FIXE	0,67	T	2 287 225,40	144 469,92	15 929,88
BANQUE POSTALE	02/12/2025	01/04/2026	600 000,00	FIXE	3,56	T	600 000,00	0,00	0,00
		Total général	<b>11 527 652,83</b>				<b>6 234 134,34</b>	<b>492 614,12</b>	<b>164 373,39</b>

# D – RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE

L'analyse financière accorde une place centrale à la constitution des épargnes, principal indicateur des capacités de financement, dont le niveau conditionne celui des investissements.

Le tableau ci-après retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer.

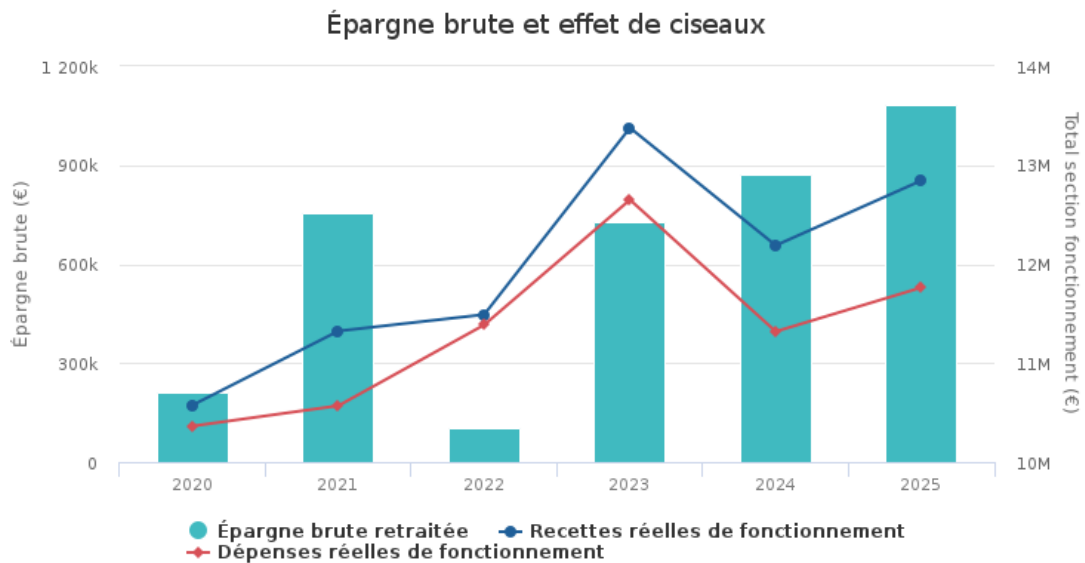
## 1 – Evolution des niveaux d'épargne

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020- >2025 %
<b>Recettes réelles fonctionnement</b>	10 782 107,99 €	11 327 997 €	11 563 084,22 €	13 387 495,07 €	12 188 979,61 €	12 985 901,60 €	20,44 %
<i>dont produits de cession</i>	206 500 €	3 950 €	73 060 €	10 200 €	0 €	140 770 €	–
<b>Dépenses réelles fonctionnement</b>	10 363 568,09 €	10 568 899,95 €	11 385 955,11 €	12 649 879,28 €	11 318 811,94 €	11 763 603,19 €	13,51 %
<b>Epargne brute retraitée</b>	212 039,9 €	755 147,05 €	104 069,11 €	727 415,79 €	870 167,67 €	1 081 528,41 €	410,06%
<b>Taux d'épargne brute %</b>	2 %	6,67 %	0,91 %	5,44 %	7,14 %	8,42 %	–
<b>Amortissement de la dette</b>	330 621,47 €	474 503,63 €	478 809,85 €	483 259,84 €	487 859,29 €	492 614,12 €	49%
<b>Epargne nette</b>	-118 581,57 €	280 643,42 €	-374 740,74 €	244 155,95 €	382 308,38 €	588 914,29 €	-596,63%
<b>Évolution en %</b>		-336,67%	-233,53%	-165,15%	56,58%	54,04%	
<b>Encours de dette</b>	8 051 981,07 €	7 577 477,44 €	7 098 667,59 €	6 615 407,75 €	6 127 548,46 €	6 834 133,88 €	-15,12 %
<b>Capacité de désendettement</b>	37,97	10,03	68,21	9,09	7,04	6,32	–

## 2 – L'épargne brute

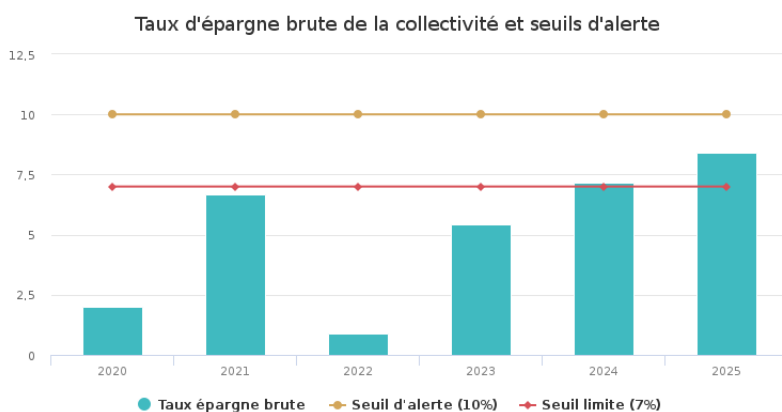
L'épargne brute, appelée également Capacité d'Autofinancement Brute, correspond à la différence entre l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement.

Elle est affectée prioritairement au remboursement du capital de la dette. Elle mesure l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement après prise en charge des intérêts de la dette et des résultats exceptionnels (hors cessions).



### 3 – Le taux d'épargne brute

Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement (RRF) de la commune. Cet indicateur permet d'évaluer la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée à la section d'investissement, notamment pour assurer le remboursement du capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours. En dessous du seuil de 7%, la collectivité ne dégagne pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette et investir.



+8,4 %

**Taux d'épargne brute en 2025** (contre 0,9 % au plus fort de la crise). Résultat des mesures d'économie d'économie et d'ajustement fiscal.

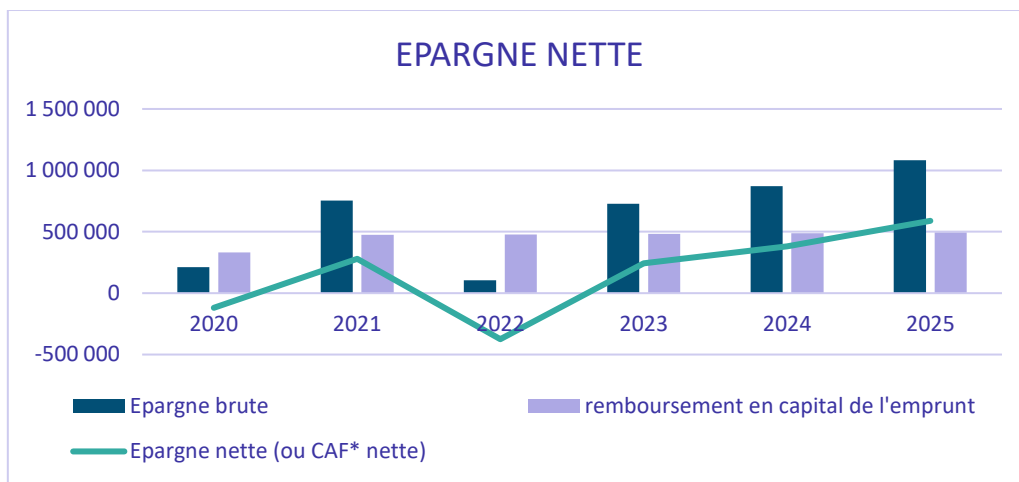
0,9%      8,4%

2022      2025

## 4 – Le taux d'épargne nette

L'épargne nette, appelée également La capacité d'autofinancement nette, représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



## 5 – La capacité de désendettement

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne à cet effet.

